

## Indemnités, ré: grève Air France

Par **Philippe123**, le **30/09/2014** à **15:52**

Bonjour.

Mon épouse et moi-même avons acheté des billets AF Nice-Paris-Nice, qui n'ont pu être honorés, du fait de la grève. Lors de plusieurs conversations avec la compagnie avant notre aller, il m'a été tenu des propos rassurants, quant à la présence de vols, et le fait qu'avec une carte d'abonnement haut de gamme, nous aurions la priorité sur ceux des vols assurés, les avions étant loin d'être pleins du fait des annulations par les passagers. Il n'en a rien été, et nous avons été prévenus, la veille, de l'annulation de notre vol aller, mais sans aucune solution de rechange. Un remboursement a été proposé et accepté, étant entendu que cela n'obérerait en rien notre droit à indemnité auprès du Service Client (injoignable alors, comme maintenant d'ailleurs !). Nous devons impérativement être à Paris au jour dit, et sommes donc partis – et bien sûr revenus – en voiture. Mes questions :

1. En sus du remboursement des billets, ai-je droit à un dédommagement au moins pour les frais supplémentaires engagés (en l'occurrence, trajet A-R en voiture, sur 2 jours par trajet pour raisons de santé) : essence, péages, obsolescence du véhicule, hôtels, repas ? Pour la totalité de ces frais, ou seulement la différence avec le montant du remboursement des billets ?
2. Je crois comprendre que nous avons droit à une indemnité de €250/personne/vol. Est-ce correct ? Remplace-t-elle, ou vient-elle en sus du remboursement des frais supplémentaires comme ci-dessus ?
3. Les sites que j'ai consultés semblent clairs, au moins sur la première partie du point 2. Mais l'un d'eux - et c'est le crux de mon problème – semble indiquer que si la grève a été annoncée APRES que je n'achète mes billets, ce qui est le cas, AF n'est alors plus tenu de faire autre chose que de les rembourser, quels que soient les propos lénifiants tenus les jours précédant le vol aller.  
Un avis éclairé sur le sujet m'obligerait, je ne veux pas aller auprès d'AF sans avoir une idée précise de ce que à quoi j'ai droit !  
Merci par avance.